



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 18 février 2014 à 18 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Monique Aliès, Annie Bel, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At, Sylvie Lopez, Danièle Vergonnier suppléante de Monsieur Jean-François Galliard, Messieurs Jean-Claude Anglars, Pierre Beffre suppléant de Monsieur Bertrand Cavalerie, René Bru, Éric Cantournet, Michel Costes, Jean-Louis Grimal, Jean-Claude Fontanier, Henri Malaval, Fernand Nicolau, Alain Pichon, Jean-Louis Roussel,

Membres absents ou excusés : Madame Simone Anglade, Messieurs André At, Éric Bula, Bertrand Cavalerie, Jean-Louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, René Lavastrou, Serge Roques

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, médecin-chef, Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Messieurs Stéphane Alleguede, Éric Flores, directeur départemental, Patrice Jouet, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, Stéphane Valat suppléant de Monsieur Michel Galtier, Alain Garibal, Benoît Tomczak

Membres absents ou excusés : Monsieur Michel Galtier

Membre de droit : Madame le Préfet représentée par Monsieur Richard Mir.

Date de convocation : 5 février 2014.

## 10 – CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Vu le rapport n° 11.

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire réuni ce jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration se prononce favorablement sur :

**- les suppressions de postes à temps complet suivants :**

\* Dans le cadre de remplacements :

- 1 poste d'ingénieur principal au 1<sup>er</sup> octobre 2013 comme suite suite à la radiation des cadres pour mise à la retraite du responsable de la cellule informatique.

\* Dans le cadre des avancements de grades :

*Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels*

- 5 postes de caporal, 3 à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013 et 2 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suite à la nomination de 5 caporaux au grade de sergent à ces dates (Avis favorable de la C.A.P. en date du 20 décembre 2013).

- 1 poste de sergent au 1<sup>er</sup> juillet 2013 comme suite à la nomination d'un agent au grade d'adjudant

- 2 postes de Lieutenant de 1<sup>o</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme suite à la nomination de 2 agents au grade de capitaine (Réussite au concours interne de capitaine - session 2013).

**- sur les créations de postes à temps complet suivants :**

\* Dans le cadre des avancements de grades :

*Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels*

- 2 postes de caporal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

- 3 postes d'adjudant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente et de la signature du protocole d'accord 2014-2020).

- 2 postes de capitaine, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Réussite au concours interne de capitaine - session 2013).

*Filières Administrative et Technique*

- 2 postes d'agents de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

- 1 poste de technicien principal de 1<sup>o</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 (Sous réserve de l'avis favorable de la C.A.P. compétente).

**- sur le recrutement d'un contractuel pour un accroissement temporaire d'activité :**

Le rapport établi en 2012 - dans le cadre de la mission d'évaluation des S.D.I.S. - par l'Inspection Générale de l'Administration et l'Inspection de la Défense et de la Sécurité Civiles soulignait la ressource humaine limitée en nombre de cadres au S.D.I.S. de l'Aveyron.

Aussi, afin que les cadres du groupement opération puissent se consacrer pleinement à leurs missions de conception sur les projets stratégiques en cours (Mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion de l'alerte, élaboration du nouveau S.D.A.C.R., mise à jour du Règlement Opérationnel...) il est proposé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité impliqué par le surcroit de travail important résultant de ces projets, pour une période de 12 mois maximum. Cet agent assurera des fonctions de secrétariat à temps non complet au groupement opération pour une durée hebdomadaire de 17h30. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs de 2<sup>ème</sup> classe.

Fait à Rodez, le

27 FEV. 2014

Le Président,

Jean-Claude Anglars